

Paris, le 2 octobre 2015

« RAPPORT BARTOLONE » : UNE REMISE EN CAUSE INACCEPTABLE DU BICAMERISME ET DES PROPOSITIONS DEJA FORMULEES PAR LE GROUPE RDSE...

Le groupe de travail sur **la réforme des institutions**, voulu et co-présidé par le Président de l'Assemblée nationale, vient de rendre publiques ses 17 propositions. Le Président du groupe RDSE **Jacques MEZARD** constate que **ce groupe de travail s'est très nettement inspiré de la réflexion des membres du RDSE** et des propositions très concrètes qu'ils ont formulées ces dernières années... démontrant ainsi une fois de plus la modernité du plus ancien groupe parlementaire. Dans le même temps, **ce groupe de travail attaque frontalement le Sénat en tant qu'institution parlementaire libre et indépendante : une telle remise en cause du bicamérisme n'est pas acceptable !**

En premier lieu, **Jacques MEZARD** note que ce rapport propose, sous l'influence du Président de l'Assemblée nationale, la fusion du Sénat et du Conseil économique, social et environnemental (CESE). **Comment peut-on prétendre « rénover le bicamérisme » en l'affaiblissant et en retirant au Sénat une large partie de ses compétences actuelles ?** Il s'agit ni plus ni moins que d'une provocation qui n'honore pas ses auteurs, dont certains ont l'habitude de dire aux autres ce qu'il convient de faire sans jamais se l'appliquer ! **Il n'est plus acceptable que le Sénat soit pris pour cible et caricaturé sur des fondements populistes et démagogiques à des fins uniquement partisans.** Au regard de la qualité reconnue de ses travaux de législateur mais également de son indépendance maintes fois réaffirmée, il est important pour nos concitoyens comme pour nos territoires que le Sénat demeure une assemblée parlementaire à part entière : **défendre la République et ses principes c'est défendre le bicamérisme, et le Sénat comme institution parlementaire !**

Par ailleurs, au moins trois des principales recommandations contenues dans ce rapport ont fait l'objet de **propositions de loi ou d'amendements déposés par le RDSE au Sénat :**

- le 23 juillet 2014 des sénateurs RDSE déposaient une proposition de loi constitutionnelle n°779 visant à **rétablir à sept ans la durée du mandat du Président de la République et à le rendre non renouvelable**, ce texte fut même inscrit à l'ordre du jour du Sénat les 18 novembre 2014 et 29 janvier 2015, 70 sénateurs l'ont approuvé parmi lesquels la totalité des membres des groupes RDSE et CRC, et la majorité du groupe UDI-UC, il est à remarquer que la totalité du groupe socialiste à l'exception du Sénateur Leconte a voté contre cette proposition de loi aujourd'hui reprise comme une des recommandations phares du groupe co-présidé par Claude Bartolone !

- le 31 juillet 2012 des sénateurs RDSE déposaient une proposition de loi organique n°731 tendant à **limiter dans le temps l'exercice du mandat de parlementaire**, ce texte proposait de limiter à trois mandats identiques successifs les mandats de député, de sénateur ou de député européen tout comme le fait aujourd'hui le « rapport Bartolone » ;

- le 13 mai 2015 à l'occasion de la discussion sur la réforme de ses méthodes de travail le Sénat a adopté un amendement RDSE permettant aux sénateurs de bénéficier d'un **droit de réplique** à la réponse des ministres lors des **séances de questions d'actualité au gouvernement**, et depuis hier cette disposition est désormais entrée en vigueur au Sénat..., le groupe de travail de l'Assemblée a semble-t-il là-aussi un temps de retard et cherche son inspiration du côté de la Haute assemblée !